

demandant que des pétitions couvertes de signatures soient envoyées au Pape le plus tôt possible.

Le dernier dogme proclamé fut celui de l'infaillibilité pontificale en 1870.

Le Comité a adressé le message suivant au peuple italien : "Une nouvelle ère de paix et de réjouissance s'ouvre pour l'humanité souffrante sous le signe auguste de Marie, la Reine d'amour. Une nouvelle étoile apparaît à sa couronne, un nouveau signe de son triomphe royal. Le dogme de l'Immaculée Conception a été proclamé il y a 75 ans, offrant au peuple la paix.

"Aujourd'hui, alors qu'on est habitué à ne plus respecter l'innocence et la chasteté des enfants, la Vierge Marie attend de nous un autre hommage ; elle attend que nous lui offrions un signe de rédemption et d'amour. Hâtons la définition de son triomphe corporel. Allons à la disparition de tout obstacle au parfait développement de la croisade contre les modes indécents."



UN DECRET PONTIFICAL POUR LES ECOLES DE ROME

La modestie dans le vêtement féminin

On sait que bien des fois, depuis que les nouvelles modes féminines, qui n'observent ni les règles de la bienséance ni celles de l'hygiène, se sont répandues à travers le monde, le Saint-Père a fait appel aux femmes chrétiennes pour leur demander non seulement de s'abstenir d'une telle immoralité, mais encore de réagir dans leur sphère propre contre ces tendances dont les abus sont aussi choquants que de mauvais goût.

Signalons à ce propos que, pour répondre aux désirs du Souverain Pontife, le cardinal vicaire de Rome a publié, le 24 septembre 1928, à l'usage des établissements religieux d'instruction de Rome, les directives suivantes qui ont été fixées par la S. Congrégation des Religieux, d'après les directions de Sa Sainteté. Elles visent à protéger les jeunes filles contre les dangers d'une mode inconvenante.

Désormais, les jeunes filles qui n'observent pas les règles de la modestie et de la décence chrétienne ne sont pas admises ni tolérées dans les écoles et autres établissements dirigés par des religieuses. Les supérieures doivent veiller elles-mêmes à renvoyer sans merci les élèves qui ne veulent pas se conformer à ces règles. Aucune préoccupation humaine, aucun intérêt matériel, aucune considération de la position sociale des familles ne doivent les empêcher d'accomplir ce devoir. Bien plus, elles doivent même se préparer à faire face à une diminution du nombre de leurs élèves à qui on apprend aimablement, mais fermement, l'amour pour la modestie, cette sauvegarde particulière de la pureté et cet ornement de la féminité.